

Déjeuner devant son ordinateur redevient légal

Face au Covid, un décret autorisant de manger à son poste de travail a été publié dimanche

De nombreux salariés l'ignorent, mais prendre son repas à son bureau est illégal. Même si, depuis maintenant des mois que les restaurants sont fermés, il n'est pas rare de voir dans les open spaces quelques collaborateurs ouvrir un bento ou une « lunchbox » devant leur ordinateur à l'heure du déjeuner, l'article R4228-19 du code du travail est formel : « Il est interdit de laisser les travailleurs prendre leur repas dans les locaux affectés au travail. »

Le décret 2021-156 publié ce dimanche 14 février au *Journal officiel* vient de changer la donne « temporairement », à l'initiative de la ministre du travail, Elisabeth Borne, pour la période de l'état d'urgence sanitaire augmentée de six mois.

Sécurité sanitaire

« L'augmentation des règles de distanciation de 1 à 2 mètres entre deux personnes ne portant pas de masque posait un problème pour la restauration d'entreprise, qui nécessitait un assouplissement du code du travail », explique la Direction générale du travail (DGT). Avec cette nouvelle contrainte de distanciation, les « cantines » doivent donc accueillir deux fois moins de personnes afin de respecter les conditions de sécurité sanitaire.

Ce sont des impératifs d'hygiène qui avaient conduit l'exécutif à légiférer. C'est le nouveau

protocole de sécurité sanitaire en entreprise qui a décidé le ministre du travail à procéder à ce changement.

« Le décret de 2008 répondait à un problème de mauvaises conditions sanitaires. Des enquêtes avaient révélé que le taux de bactéries sur certains espaces de travail était supérieur à celui qu'on enregistre dans les toilettes. Même si ce ne sont pas les mêmes bactéries et que la fréquence d'entretien n'est pas la même, rappelle Régis Bac, responsable du service relations et conditions de travail de la DGT. C'était aussi le pendant logique à l'obligation faite aux employeurs de mettre en place des espaces de restauration en entreprise. »

Avant le décret de 2008, l'interdiction de manger à son poste figurait d'ailleurs déjà dans de nombreux règlements intérieurs d'entreprise, pour limiter la fréquence de nettoyage des bureaux. Mais la pandémie de Covid-19 s'est chargée de renforcer les mesures d'entretien des postes de travail.

« Les protocoles dans les espaces de travail sont aujourd'hui beaucoup plus rigoureux et garantissent le nettoyage avec des produits virucides », précise Régis Bac. Avec moins de place accessible au restaurant d'entreprise et des bureaux nettoyés plus souvent, les salariés vont désormais pouvoir bruncher devant leur ordinateur en toute légalité. ■

ANNE RODIER

le Monde
1612

500 000 salariés protégés par le chômage partiel de longue durée

Tout sauf les licenciements. L'activité partielle de longue durée (APDL) permet aux entreprises de maintenir les emplois et de former les salariés à l'arrêt.

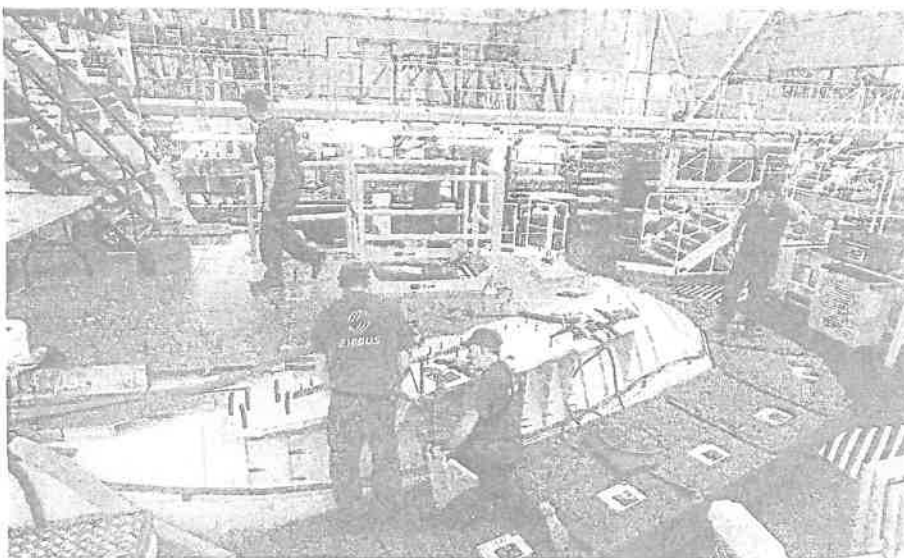
PAR CATHERINE GASTÉ

FACE AU COUP de grison économique annoncé en cette année d'incertitudes, voilà le bouclier antilicenciements par excellence. Depuis le début de la crise du coronavirus, le gouvernement a ouvert les vannes de l'accord d'activité partielle de longue durée (APLD), un dispositif initialement désigné sous l'acronyme ARME (activité réduite pour le maintien en emploi) qui est venu compléter le chômage partiel. Pendant une période allant jusqu'à 24 mois, l'employeur peut décider de réduire le temps de travail des salariés sous forme d'heures chômées (allant jusqu'à 40 % en moyenne), moyennant une aide de l'Etat.

Ce type d'accords concerne aujourd'hui plus de 7 000 entreprises, selon les derniers chiffres du ministère du Travail, soit plus de 500 000 salariés couverts à ce jour par ce dispositif dont le coût est chiffré à 7,6 Mds€ dans le plan de relance.

44 accords de branche

« Cela marche au-delà de ce qu'on avait imaginé », s'est félicitée récemment la ministre du Travail, Elisabeth Borne. Constat unanime, l'APLD a atteint son objectif : limiter les suppressions d'emplois et garder les compétences dans



Toulouse (Haute-Garonne). Airbus a été un des premiers grands groupes à avoir signé un accord restaurant l'activité partielle de longue durée.

les entreprises touchées par la crise. « Il est indéniable que l'APLD permet d'éviter les licenciements dans des entreprises qui, sans cela, auraient fait des plans sociaux. Mais le risque c'est que ce soit un sas d'attente », met en garde Pierre Roger, de la CFE-CGC (Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres). « En cas de coup dur, alerte-t-il, cela n'évitera pas que certains salariés se retrouvent à Pôle emploi à l'issue du dispositif. »

44 accords de branche ont été conclus à ce jour, que les entreprises peuvent décliner.

C'est un potentiel de plus de 4,9 millions de salariés concernés. Les branches signataires sont notamment la métallurgie, la plasturgie, le Syntec (numérique, conseil, événementiel), le cinéma, le cartonage, la restauration collective, la fabrication d'ameublement, la maroquinerie, la chaussure, le transport routier, le tourisme... des secteurs dans la tourmente. Une vingtaine d'autres accords sont en discussion.

Lancée en juillet, cette déclinaison du chômage partiel sur une longue durée, jusqu'à 24 mois, consécutifs ou non

sur une période de référence de 36 mois, permet aux employeurs d'ajuster l'emploi mois après mois et de former les salariés en évitant les licenciements. L'APLD peut être mise en place par un accord d'entreprise, de branche ou de façon unilatérale, avec à la clé des engagements sur l'emploi et la formation. Elle doit être validée par l'administration.

Concrètement, le salarié perçoit 70 % de sa rémunération brute (84 % nette) des heures chômées. L'entreprise est indemnisée au moins à 85 % pendant la durée de l'ac-

cord – même si l'indemnisation du chômage partiel classique diminue pendant la période – et même jusqu'à 100 % si son secteur est un des plus touchés par la crise.

Airbus, un des premiers grands groupes à avoir signé un accord, estime que l'APLD lui a permis de préserver 1 500 emplois. A Air France confronté à « une crise sans précédent », le syndicat de pilotes majoritaire a signé un accord qui, selon lui, permettra « une baisse importante de la masse salariale dans la durée » pour passer le trou d'air et préserver les emplois. Mais l'APLD est aussi pleinement utilisée par les PME (80 % des entreprises de moins de 50 salariés).

Sur le volet formation maillon faible du dispositif, Elisabeth Borne a réuni il y a un mois des entreprises pour les appeler à mettre davantage l'accent. Faute de temps ou question d'organisation beaucoup ne se sont pas encore investies dans la formation pendant le chômage partiel. Pour les y inciter, le gouvernement finance une prise en charge à 100 % de frais pédagogiques pour les entreprises de moins de 300 salariés. La remise à niveau, voire la montée en compétences, sera l'un des enjeux pour garder les salariés au moment de la reprise.

Le télétravail est-il favorable à la croissance économique?

Le Figaro
16/2



Anne de Gulgné
@adegulgne

CONJONCTURE La France, jusqu'ici relativement rétive au télétravail, s'y est brutalement convertie en mars dernier, dans la panique du premier confinement. Vaillie que vaillie, sous les encouragements du ministère du Travail, depuis le printemps 2020, de nombreux salariés en ont conservé une pratique régulière. Beaucoup, employés comme entreprises, y trouvent leur compte. En septembre dernier, quand il était encore crédible que le pays évite une seconde vague épidémique, plus de 1 000 accords d'entreprise ont été signés pour organiser sur le long terme cette nouvelle organisation du travail. Un avantage de la rentrée prochaine ? Une étude de la banque centrale d'Atlanta anticipe même un triplement du télétravail dans un futur proche.

En attendant que se précise l'ampleur du phénomène, les entreprises planchent sur les aménagements nécessaires, tandis que les économistes ajustent leurs tableurs. La montée en puissance du télétravail dépasse en effet largement les questions microéconomiques. Elle joue aussi sur la productivité des économies et leur croissance de long terme. Bien encadré, le télétravail peut être une chance pour la France.

UNE EXPÉRIENCE BRUTALE AU PRINTEMPS

L'Hexagone s'est ouvert pas à pas à la pratique du télétravail depuis une vingtaine d'années. Avant l'épidémie, 3 % des salariés la pratiquaient ainsi de manière régulière, au moins un jour par semaine, d'après les enquêtes du ministère du Travail. En intégrant les « télétravailleurs » les plus occasionnels, la France se situerait, selon Eurostat, juste au-dessus de la moyenne européenne (7 % versus 5 %), loin toutefois derrière les Pays-Bas (14 %) ou la Finlande (13 %) mais largement au-dessus de l'Italie ou de l'Espagne, jusqu'ici très réfractaires à cette pratique. Avec ces voisins latins, la France partage une même culture de la durée du travail, de la hiérarchie verticale... qui a pu nourrir les fortes réticences rencontrées dans certaines entreprises envers cette organisation.

Ces oppositions ont volé en éclat dans la nécessité du premier confinement. Selon les différentes enquêtes, entre 25 % et 44 % des salariés ont télétravaillé durant ces semaines, dont deux tiers de cadres.

Instaurées dans la précipitation, sur fond de fermeture des écoles, ces journées de télétravail se sont toutefois affranchies de toutes les bonnes pratiques en usage. Entre les soins aux enfants, la préparation des repas et le suivi scolaire, elles ont pris un caractère relativement chaotique pour beaucoup de salariés. « À court terme, les effets du télétravail sur la productivité pendant le confinement sont vraisemblablement négatifs », concède d'ailleurs une étude écrite par Pierre Pora de l'Insee. Une étude expérimentale menée par un chercheur japonais au cœur du confinement en mars le confirme. Interrogés par ses soins, ses collègues ont évalué qu'en moyenne leur productivité à la maison atteignait 63 % de leur niveau habituel. Pour maintenir un niveau identique de production, de nombreux salariés ont alors augmenté nettement le nombre de leurs heures de travail, pratique qui a pu nourrir un sentiment d'épuisement.

UNE ORGANISATION FAVORABLE À LA PRODUCTIVITÉ

Le télétravail classique, tel qu'il est pratiqué dans les pays d'Europe du Nord ou aux États-Unis, n'a rien à voir avec cette expérience extrême. Anticipé, organisé à partir de retours fréquents du salarié au bureau, réservé aux volontaires, dont les missions ne nécessitent pas d'interactions trop fréquentes avec leurs collègues, il se révèle, selon les études économiques, favorable à la productivité du travail. « Le télétravail augmenterait la productivité horaire du travail via notamment une amélioration des conditions de travail, qui permet au travailleur d'être plus concentré et de prendre davantage d'initiatives dans les tâches qu'il effectue, ou encore via un investissement plus important du travailleur, afin de "compenser" son absence physique », détaille ainsi une note de la direction du Trésor de Cyprien Batut et Youri Tabet.

Le travail à distance a encore le mérite de casser la logique des heures de présence pour instaurer une culture du résultat. Selon une étude réalisée en 2015 dans des centres d'appels téléphoniques chinois, les gains de productivité du télétravail attendraient 22 %. La Direction générale des entreprises (DGE) s'était de son côté penchée sur la question en 2012 et avait mesuré des gains de productivité pour les télétravailleurs des grandes entreprises françaises, variant de 5 % à 30 %.

DES GAINS IMPORTANTS POUR LES ENTREPRISES

Au-delà des gains de productivité, le télétravail offre un gisement important d'économies aux entreprises. Et réduisant en premier lieu, les coûts immobiliers, comme l'expérimentent déjà les banques françaises, qui ont signé leurs premiers accords de télétravail il y a près de dix ans. Les salariés concernés par les accords télétravaillent un ou deux jours. Les bureaux individuels ont été supprimés et remplacés par des « FlexOffice », vastes espaces où chacun s'installe où il souhaite en arrivant le matin. Conséquence : les groupes ont pu non seulement tailler dans leurs mètres carrés de bureaux, mais aussi profiter de cette nouvelle flexibilité pour peu à peu délaissier les immeubles des beaux quartiers de centre-ville afin de s'installer dans les locaux moins onéreux en périphérie.

La question des dépenses immobilières n'est pas anecdotique en France. Selon la Banque de France, le ratio « dépenses de loyers/salaires » est passé, pour une entreprise médiane, de 13,5 % en 2001, à 15,3 % en 2017. Le télétravail pourrait casser cette courbe inflationniste et permettre aux entreprises d'allouer à l'innovation et la formation les capitaux mobilisés jusqu'ici... pour l'immobilier.

Un mouvement semble se dessiner. « En 2020, la surface totale de nouveaux bureaux en France a davantage baissé que le reste de l'immobilier commercial, notent deux économistes de la Banque de France, Antonin Bergeaud et Simon Ray. Ainsi, entre mars et octobre, le nombre de nouveaux mètres carrés est à 88,8 % de son niveau de 2019 sur la même période, et ce taux est inférieur à celui du reste des constructions, qui sont à 92,3 % de leur niveau de 2019. Ces premiers frémissements demandent à être confirmés, mais pourraient annoncer le début d'un basculement vers une moindre demande de bureaux. »

UN LEVIER POUR ACCÉLÉRER LA NUMÉRISATION DU PAYS

L'expansion du télétravail a un mérite supplémentaire : il accélère, partout en France, le déploiement des technologies numériques. L'enjeu est important : en Europe, la France reste épinglée parmi les derniers de la classe en termes de digitalisation de ses petites entreprises. Une étude, d'août 2018, réalisée par l'Association française pour le nommage internet en coopération (Afnic) sur la présence en ligne des PME-TPE souli-

gnait ainsi que 11 % seulement de ces entreprises utilisaient quotidiennement des outils numériques. Ce conservatisme entame la compétitivité du pays, en condamnant nombre de PME à voter sur leur marché local.

En parallèle, le télétravail pourrait jouer un rôle très favorable pour l'aménagement du territoire. Dans un schéma idéal, il accélérerait la décongestion des grandes métropoles et favoriserait l'installation de familles dans les villes moyennes, voire les villages. Malgré les efforts des élus locaux, qui se battent pour tenter de revitaliser leurs territoires, ce mouvement, espéré après le premier confinement, reste toutefois pour l'instant très marginal. Sans doute parce que salariés comme employeurs ont bien conscience de la nécessité d'un retour régulier, en général trois jours par semaine, sur le lieu de travail.

LA CRAINTE DES DÉLOCALISATIONS

Tous les salariés français n'ont pas vocation à devenir des « télétravailleurs ». De nombreux métiers ne le permettent pas, certaines personnalités y sont réfractaires. Un minimum de présence au sein de l'entreprise reste par ailleurs nécessaire pour assurer la formation des jeunes générations. En août dernier, 10 % des salariés continuaient à travailler régulièrement de chez eux. Si cette proportion se maintient à la sortie de la crise sanitaire, la pratique du télétravail aura triplé dans le pays. Cela aura des effets sur la productivité du travail national, la compétitivité des entreprises, la diffusion de l'usage des technologies numériques au sein de la population... Une chaîne vertueuse qui soutiendra la croissance potentielle du pays.

Pour se réaliser, ce scénario idéal doit toutefois éviter un obstacle majeur. Mal régulé, sans accompagnement des salariés, sans retour régulier physiquement dans les locaux... le télétravail pourrait servir de levier à un vaste mouvement de délocalisation dans les activités de service. Déjà de nombreuses grandes entreprises industrielles ou financières ont délocalisé dans des pays à bas coût de main-d'œuvre des services entiers, comme la comptabilité, voire le marketing. Le télétravail risque de renforcer cette tendance dans la mesure où il instaure de facto une compétition internationale entre salariés. Alors que l'État se débat pour faire revenir en France quelques parcelles d'industrie, il faut veiller à ce que des blocs entiers de services ne quittent pas peu à peu, grâce à la flexibilité offerte par le télétravail, le territoire national. ■

Le revenu universel de retour dans le débat

Popularisée par Benoît Hamon en 2017, cette idée fait à nouveau réfléchir, mais divise toujours autant

Ce fut l'idée-phare de la campagne de Benoît Hamon, en 2017: un «revenu universel» afin de lutter contre la précarité à l'ère du chômage de masse. Elle revient sur le devant de la scène à la faveur de l'épidémie de Covid-19, dont les répercussions économiques se font plus criantes à mesure que la crise s'éternise. Étudiants dépourvus de petits boulots ou privés de premier emploi, intérimaires brutalement remerciés... Les jeunes, qui affluent dans les files d'attente des banques alimentaires, sont désormais considérés comme victimes à part entière. La crise a pesé deux fois plus sur le revenu des 20-25 ans, qui a chuté de 5 % à 10 % depuis l'été 2020, que sur celui du reste de la population française (+/- 0 % à - 5 %), alertait ainsi une étude du Conseil d'analyse économique publiée fin janvier.

C'est pour y remédier que les députés du Parti socialiste (PS) Boris Vallaud (Landes) et Hervé Saulignac (Ardèche) ont présenté une proposition de loi, qui devrait être débattue jeudi 18 février à l'Assemblée nationale dans le cadre de leur niche parlementaire. Leur idée est de créer un «minimum jeunesse». Le principe: «un revenu de base» de 564 euros par mois à partir de 18 ans, et une «dotation universelle» en capital de 5 000 euros.

Urgence de la crise sociale

Ses promoteurs sont conscients du caractère symbolique de leur démarche – la proposition a déjà été refusée en commission. Les socialistes, longtemps réticents à un tel «RSA jeunes», au nom de la valeur travail chère à la gauche, plaident jusqu'alors pour des mesures d'accompagnement des jeunes précaires pour entrer sur le marché du travail. Mais ils le reconnaissent désormais: dans l'urgence de la crise sociale, il est nécessaire, selon eux, de combler une lacune de l'actuel revenu de solidarité active (RSA): cette aide mensuelle de 564 euros (aide personnalisée au logement, APL, comprise) n'est aujourd'hui versée qu'à partir de 25 ans – sauf rares exceptions: avoir travaillé deux ans, être jeunes parents.

Les écologistes sont sur la même longueur d'ondes, avec leur «revenu citoyen». Proposant une fusion du RSA et de la prime d'activité, ils veulent porter le montant

de ce revenu minimum à 665 euros. Yannick Jadot l'a rappelé, dimanche 14 février sur BFM-TV: «Il faut ouvrir un revenu minimum aux jeunes en difficulté comme on le fait pour les adultes. Ils doivent pouvoir profiter des outils de protection sociale qui sont disponibles à condition qu'ils soient indépendants financièrement», a plaidé le député européen. Mais sans aller jusqu'au revenu universel d'existence (RUE) cher à Benoît Hamon et à son mouvement Génération.s.

Dans un ouvrage récent – *Ce qu'il faut de courage. Plaidoyer pour le revenu universel* (Equateurs, 256 p., 18 euros) –, l'ancien candidat à la présidentielle assure que son RUE, ouvert à tous sans condition dès 18 ans et dont la généralisation serait progressive, permettrait de «reconnaître la contribution de chacun dans la société».

Comme le PS, une partie de la droite est en train de changer de pied. Mi-décembre 2020, dans un entretien à L'Obs, Aurélien Pradié, secrétaire général du parti Les Républicains (LR), plaide pour un «revenu vital» de 715 euros à partir de 18 ans, qui «se substituerait aux autres dispositifs d'aide sociale» à condition d'avoir «consacré deux mois de sa vie à l'utilité sociale» (association, collectivité...).

Mais le 10 février, plus trace du projet dans le programme anti-pauvreté présenté par LR. Rétropédalage? «Je ne l'ai jamais proposé dans notre plan pauvreté, c'est davantage une conviction de long terme», jure le numéro trois du parti, non sans admettre: «Le problème, c'est que le revenu universel, ce peut être une idée crypto-communiste ou néolibérale...» Et de mettre les points sur les «i»: «Ma proposition de revenu de base ne serait pas une dépense, car il se substituerait à la multitude d'aides sociales existantes», assure M. Pradié.

Les cadres de La France insoumise (LFI) sont prudents et sceptiques sur l'universalité. Eric Coquerel en convient: «Personne ne doit vivre en dessous du seuil de pauvreté: c'est pourquoi nous appelons à un revenu garanti.» Mais, estime le député de Seine-Saint-Denis,

«un revenu universel donné à chacun quel que soit son revenu, ce n'est pas notre position, pour des raisons de justice sociale et parce que notre sujet, c'est le partage du temps de travail. Il ne faudrait pas que cette idée de revenu universel justifie que la société du plein-emploi n'est plus possible.»

Accompagnement vers l'emploi

Au sein de l'exécutif, on assure prendre le désarroi des jeunes à bras-le-corps, mais par un autre versant. Le plan «un jeune, une solution» (7 milliards d'euros au total) met depuis l'été 2020 l'accent sur la garantie jeunes pour les moins de 25 ans. Les bénéficiaires de ce dispositif, hérité de François Hollande, touchent jusqu'à 500 euros mensuels dans le cadre d'un accompagnement à l'emploi. Leur nombre devrait doubler en 2021, de 100 000 à

200 000 jeunes. Et la ministre du travail, Elisabeth Borne, planche sur une «garantie jeunes universelle», en fait un élargissement du dispositif existant.

«Nous comptons adjoindre une rémunération à tous nos autres outils d'accompagnement. L'objectif est d'arriver à un dispositif qui soit plus satisfaisant que le RSA jeunes avec, outre l'aide financière, un accompagnement personnalisé vers l'emploi», précise l'entourage de la ministre. Quant aux aides à l'embauche de jeunes et d'apprentis, censées se terminer fin mars, elles pourraient être prolongées jusqu'en fin d'année.

En revanche, le revenu universel d'activité (RUA) semble dans les limbes. Cet outil dont le but est de fusionner plusieurs prestations sociales (RSA, prime d'activité, APL...), était pourtant présenté avant la crise comme l'un des grands chantiers du quinquennat. «La vraie urgence est là», insiste Xavier Ragot, le président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Le problème principal est le taux énorme de non-recours chez les bénéficiaires du RSA, d'environ 30 %.

«Universaliser la garantie jeune, c'est la première étape du RUA. Le but n'est pas que tout le monde ait un revenu de base, mais que chacun ait droit aux aides s'il en a besoin», indique Stanislas Guérini, le délégué général de La République en marche (LRM). Lui se dit opposé au revenu universel: «Je plaide, dans cette période exceptionnelle, pour aller plus loin avec la garantie jeune, l'ouvrir aux jeunes en études. C'est notre logique, celle de l'autonomie et de l'émancipation.» Reste à savoir si cela sera suffisant pour adoucir les bouleversements les plus rudes de cette crise inédite. ■

Le Monde
1612